

Manifestations sportives

Demande d'autorisation

Ville de Carros

À remplir en ligne
et à renvoyer dûment
complété et signé
à l'adresse

association@ville-carros.fr

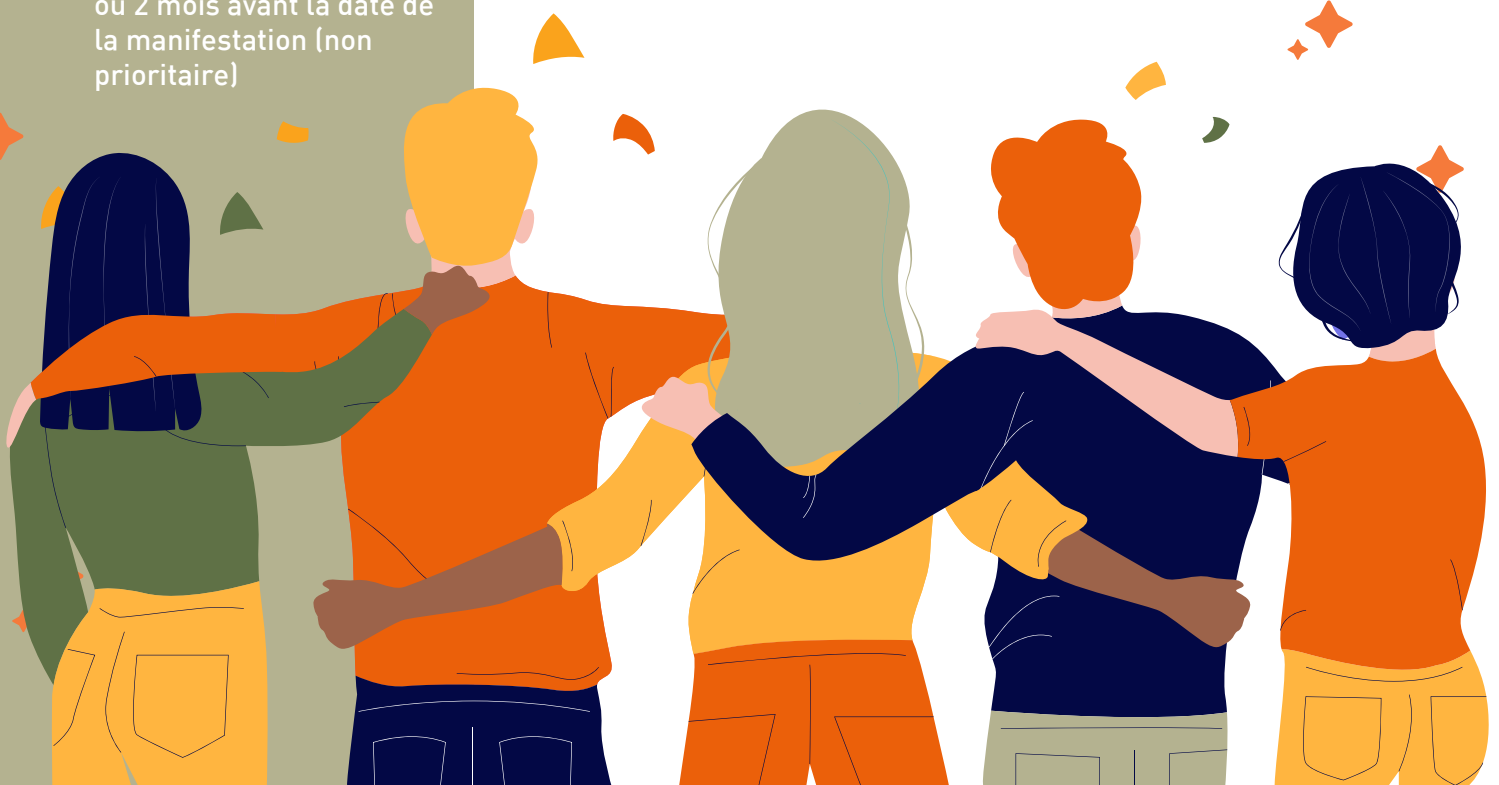
au plus tard le 31 octobre
de l'année N-1 pour être
prioritaire
ou 2 mois avant la date de
la manifestation (non
prioritaire)

Nom de l'association

Nom de l'évènement

Date

Lieu



Pour être instruit, votre dossier doit comporter :

- 1/ Le présent formulaire dûment complété et signé
- 2/ Une attestation d'assurance
- 3/ Un plan d'implantation ou du parcours (le cas échéant)
- 4/ Autres autorisations si nécessaire (ex : demande de vente aux déballage, banderoles,...)

Si votre association n'a jamais fait de demande à la ville merci de nous transmettre les statuts, l'inscription au JO, la composition du CA, le numéro SIRET ainsi que l'inscription au registre des associations.

I. Informations sur l'évènement

A. L'organisateur

Nom de l'association

(Si 1^{ère} demande à la ville transmettre statut, RNA, JO...)

- Nom et prénom du représentant légal :
- RNA et SIRET : /
- Email :
- Téléphone :
- Adresse siège :
- Brève description des activités de l'association (si nouvelle association) :
.....
.....
.....
- Personne en charge du dossier / demandeur :
Nom et prénom :
Email : Téléphone :

B. L'évènement

Nom de l'évènement

- Date de l'évènement : Ou période : du au
Date(s) et heures de montage :
- Date(s) et heures de démontage :
- Heure(s) d'ouverture et de fermeture au public :
- Jauge attendue
Au total sur la durée de l'évènement :
Au maximum en simultané :

Se renseigner sur <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/index.php/Demarches/Autres-demarches/Associations/Associations-loi-1901#!/Particuliers/page/F31613> pour savoir dans quel cas vous devez déclarer votre manifestation.



L'association nommée ci-dessus demande la gratuité de l'occupation publique et ou d'une salle :

Domaine publique

Lieu souhaité* :

Motivation de ce choix :

Second lieu souhaité* :

Motivation de ce choix :

Salle, équipement (une convention devra être signée) :

- **Salles** : Foyer rural des Plans Parc forestier Salle ECOVIE

Voir conditions d'utilisation des salles

• **Équipement scolaire** (cour d'école) :

Pagnol Giono Spinelli B. Vian A. Daudet J. Moulin

Lou Souleù Les Rosemarines Guillonnet Simone Veil Louis Fiori

• **Équipement culturel** :

Salle Juliette Gréco Amphithéâtre Barbary autres

• **Équipement sportif** :

Gymnase Halle aux sports Stade d'athlétisme Tennis Piscine

Terrain de foot Terrain de la Tourre Microsite Village

Microsite E.CO.LE Microsite Parc forestier

**le site proposé pourra être différent de celui demandé en fonction du planning d'occupation du domaine public et des salles et de la nature de la manifestation.*

C. Présentation de l'évènement

- Brève description de la manifestation :

.....
.....

- Déroulé détaillé et chronologique de l'évènement :

Vous pouvez rajouter une pièce-jointe.

.....
.....
.....

- **Protocole** : demande de la venue d'un membre du conseil municipal Oui Non

Préciser à quelle occasion, le jour et l'heure (ex : remise de prix, ouverture...) :

.....

- L'évènement a-t-il été organisé précédemment sur Carros ? Oui Non

Si oui, merci de préciser l'année et le site :

- Organisez-vous un **vide-greniers** ? Oui Non

Si oui, joindre le formulaire Cerfa n° 13939*01.

- Prévoyez-vous la présence de **forains** ou de **marchands** ? Oui Non

Si oui, la ville pourra encaisser les droits de place. Merci de nous fournir deux mois avant la manifestation la liste et les coordonnées des participants.

- L'évènement est-il **payant** pour le public ? Oui Non

Si oui, quel est le montant de la participation ou de l'entrée ?

- Prévoyez-vous une **déambulation** / un **défil** / une **course** ? Oui Non

Si oui, où ?

Sur la chaussée Oui Non

Sur les trottoirs Oui Non

Les 2 Oui Non

Si oui merci de joindre obligatoirement un plan d'implantation (ou du parcours) de votre évènement.

II. Dispositifs mis en œuvre

A. Buvette et moyens de restauration

- ⇒ **Associations sportives** : 10 autorisations par an à répartir, le cas échéant, entre les différentes sections de la structure.
- ⇒ **Autres associations** : 5 autorisations par an.

- La manifestation disposera-t-elle d'une **buvette** ou de moyens de **restauration** ?

Oui Non

Si oui, précisez le type :

Buvette Buffet Food-trucks Stands / Stands de dégustation

- Utiliserez-vous des **moyens de cuisson** ? Oui Non

Si oui, lesquels :

L'association peut librement ouvrir une buvette temporaire si aucune boisson alcoolisée n'y est servie et n'a pas besoin de remplir les champs ci-dessous.

- Une consommation d'**alcool*** sera-t-elle proposée ? Oui Non

Si oui, merci de remplir la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons ci-dessous.

Date et heures d'ouverture de la buvette ou de l'espace servant de l'alcool :

.....

Emplacement de la buvette :

À l'occasion de :

Date : Heure de début : Heure de fin :

Date : Heure de début : Heure de fin :

**Boissons du 3^{ème} groupe*

Sont uniquement autorisées les boissons fermentées non distillées (vin, bière, cidre, poiré, hydromel), auxquelles sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentées comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool.

B. Matériel mis en place par l'organisateur

- Installez-vous du matériel pour l'organisation de votre événement ? Oui Non

Si oui, merci de lister la totalité du matériel mis en place : exemple structure gonflable, chapiteau, friteuse....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Si votre événement réclame l'installation de tentes, de chapiteaux, de structures mobiles (exemple structure gonflable), ou encore, de tribunes ou de gradins, vous devez alors constituer un dossier auprès de la commission de sécurité et d'accessibilité, en application de la réglementation sur les « Établissements recevant du public » (ERP). Vérifier auprès d'un bureau de contrôle les démarches à faire.

C. Sollicitation des services de la ville de Carros

- Sollicitez-vous les **services techniques** de la ville de Carros (prêt de matériel, accès à l'énergie, eau...) ? Oui Non

Si oui, merci de saisir les demandes et quantités souhaitées ci-dessous :

IMPORTANT : En fonction du stock disponible, les quantités demandées pourront être modifiées. Toute disparition ou dégradation fera l'objet d'une facturation correspondant au préjudice subi par la collectivité.

Désignation du matériel et/ou prestations	Quantité disponible	Quantité demandée	Avis du prêteur CADRE RESERVÉ
Chaises coquilles	700		
Chaises bleues	200		
Tables alu (0.76 m x 1.83)	80		
Barrières métalliques	145		
Grilles d'exposition	42		
Passe-câble rouleau (3, 4, 5 m)	9		
Barrières Heras			
Barnums	3		
Lests	16		

- **Demande de livraison** (seulement en matinée) :

Date : Heure de livraison :

Adresse :

Reprise (seulement en matinée) :

Date : Heure de livraison :

- **Récupération et retour en atelier** - ZAC de la grave, 06 73 53 50 16 (seulement en matinée)

Date de récupération : Heure :

Date de retour : Heure de retour

- Avez-vous besoin d'**éclairage** pour votre manifestation ? Oui Non

- Avez-vous besoin de **couper l'éclairage** public ? Oui Non



ÉLECTRICITÉ ET SECURITE INCENDIE

- Avez-vous besoin d'une alimentation en énergie ? Oui Non

Si oui, merci de détailler le matériel souhaité et de **l'indiquer sur votre plan d'implantation**.

Le demandeur devra s'adapter à la puissance disponible.

Si le lieu choisi de la manifestation n'a pas d'installation électrique ou que la puissance est insuffisante, **le demandeur devra prévoir son alimentation électrique** en louant un groupe électrogène (prévoir coûts de location + transport et fluides)

- Sources d'alimentation électrique

Installation fixe Groupe électrogène Branchement provisoire

Prestation	À la charge des services techniques	À la charge de l'organisateur
Branchement électrique	Mise à disposition du coff et de branchement (fixe ou mobile)	Pas d'intervention
Groupe électrogène extérieur	Pas d'intervention	Réservation, frais de location, livraison, transport, carburant
Eau potable	Mise à disposition du robinet de puisage	Frais de distribution selon comptage
WC chimique	Pas d'intervention	Réservation, frais de location, livraison, transport, vidange
Propreté (nettoyage voirie)	Métropole NCA	Pas d'intervention
Déchets (collecte)	Métropole NCA	Pas d'intervention

- Besoin d'alimentation électrique Oui Non

Nombre exact de prises mono 16 A :

Nombre exact de prises tri 32 A (3P + T) :

Nombre exact de prises tétra 32 A (3P + N + T) :

Nombre exact d'adaptateurs :

- Équipements dont l'alimentation est demandée

Réfrigérateur Congélateur Friteuse électrique

Équipements de sonorisation ou de lumière Autres

NB : toute demande devra être accompagnée des plaques signalétiques des matériels (photo à joindre)

Coffrets mobiles disponibles pouvant être mis à disposition par la ville (à titre d'information)

Coff et 6 prises mono 16 A

Coff et 4 prises mono 16 A + 1 prise tétra 32 A

Coff et 4 prises mono 16 A + 2 prises tétra 32 A

Joindre
demarchestravaux@ville-carros.fr
si besoin d'information

Association :
Manifestation :

Lieu :

Téléphone :
Dates :

E. Émissions sonores

- Avez-vous prévu une diffusion de musique amplifiée ? Oui Non

Si oui, veuillez renseigner les items suivants :

Heure de début d'émission :

Heure de fin d'émission :

Durée totale de l'émission sonore :

Les droits SACEM

Quelle que soit la manifestation que vous organisez ou que vous accueillez, la diffusion de musique, en live comme enregistrée, est soumise à droits d'auteur, dont le montant varie selon les conditions d'organisation (type d'événement, recettes envisagées, dépenses engagées, mode de diffusion...). Les communes et associations loi 1901 bénéficient généralement de forfaits négociés. Pour toute information sur les droits d'auteur, un seul interlocuteur : www.sacem.fr.

III. Encadrement, stationnement, encadrement, sécurité, secours

A. Encadrement

- Coordonnées du **responsable** présent sur site

Nom et prénom :

Téléphone portable :

- Précisez le nombre de **personnes encadrant** la manifestation :

Membres de l'organisation :

Agents de sécurité :

Signaleurs si besoin :

B. Mesures de stationnement et de circulation

- Dans le cadre de votre manifestation, faut-il réserver des **places de stationnement** ?

Oui Non

Si oui, précisez les emplacements (n° et noms de rues) ainsi que les jours, les heures et leur nombre :

.....

Précisez les **emplacements PMR** prévus (n° et noms de rues) ainsi que les jours, les heures et leur nombre :

.....

- Faut-il **interdire des places** de stationnement ? Oui Non

Si oui, dans quel but ?

Précisez les emplacements (n° et noms de rues) ainsi que les jours et heures :

.....

- La manifestation a-t-elle un impact sur la **circulation** (automobile, cycliste) ?

Oui Non

Association :
Manifestation :

Lieu :

Téléphone :
Dates :

Si oui, comment ?

.....

Précisez les voies impactées (noms de rues, places...) ainsi que les jours et les heures :

.....

- Ces demandes impactent-elles une ligne de **transport en commun** ? Oui Non

C. Dispositifs de sécurité, secours à personnes et sécurité incendie

- Souhaitez-vous solliciter la participation des **forces de sécurité publique** ?

Oui Non

Si oui, précisez :

Gendarmerie

Police municipale Info Ronde Posté

- Faites-vous appel à une **société de sécurité** (le cas échéant) ? Oui Non

Si oui, précisez :

Nom de la société de sécurité :

Email :

Téléphone de la société :

- Avez-vous prévu un **gardiennage** ? Oui Non

Si oui, précisez :

Nom de la société :

Mail de la société :

Téléphone de la société :

Nombre de personne(s) :

Date(s) :

Horaires de présence :



Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)

Conformément au RIS (Ratio Intervenants Secouristes) basé sur le référentiel national «dispositifs prévisionnels de secours» du ministère de l'Intérieur. Joindre le calcul.

https://unions-pompiers.fr/calcul_ris.php#

Résultat :

Une fois le RIS défini, il faut utiliser le tableau ci-dessous afin d'établir la correspondance qui permet de fixer le type de dispositif prévisionnel de secours à personnes à mettre en place.

Ratio d'intervenants secouristes	Type de DPS
$RIS \leq 0,25$	À la diligence de l'autorité de police compétence
$0,25 < RIS \leq 1,125$	Point d'alerte et de premiers secours
$1,125 < RIS \leq 12$	DPS de petite envergure
$12 < RIS \leq 26$	DPS de moyenne envergure
$36 < RIS$	DPS de grande envergure

Nom de l'association ou organisme de secours à personnes :

Nombre de postes de secours :

Nombre de secouristes :

Moyens matériels :

- Utilisation de **matières ou d'objets dangereux** : Oui Non

Si oui, lister (utilisation de gaz, animation utilisant du feu....) :

.....

- Moyens mis en place pour sécuriser l'événement (exemple extincteur) :

.....

D. Autres remarques ou demandes

.....

.....

.....

IV. Engagements éco-responsables et citoyens

Conscient de l'impact de toute manifestation publique sur l'environnement et de l'intérêt d'engager la structure, dont je suis responsable, à respecter les principes d'une conduite éco-citoyenne, je m'engage à :

Cochez les engagements que vous prenez (les mesures en gras sont fortement recommandées).

Choisir un site	de taille adaptée	
	sécurisé ou aisément sécurisable	
	limiter les nuisances au voisinage	
	à proximité du public	
	doté des fluides nécessaires (électricité, eau, gaz,...)	
Promouvoir la manifestation	accessible en transports en commun	
	par voie électronique	
	limiter la diffusion papier	
	sur papiers recyclés ou éco-labellisés	
Faciliter le transport	par autres moyens (précisez) :	
	inciter à utiliser les transports en commun	
	inciter à utiliser le vélo et autres déplacement doux	
Utiliser des produits éco-compatibles	organiser un dispositif de transport en groupe	
	en juste quantité	
	réutilisables	
	biodégradables	
	de provenance locale	
Maîtriser les consommations	bio ou issus du commerce équitable (pour les produits alimentaires)	
	en matériaux recyclés ou éco-conçus (pour les équipements)	
	éviter les groupes électrogènes	
	éviter le chauffage et la climatisation	
	utiliser l'éclairage existant	
Gérer les déchets	recourir à des éclairages basse consommation	
	limiter les consommations d'eau et d'énergie (électricité, gaz)	
	éviter les emballages superflu	
	installer les poubelles/conteneurs nécessaires	
	mettre en place un tri sélectif	
	poser des cendriers visibles et accessibles	
	prévoir l'enlèvement des déchets	

Réduire les nuisances	mesurer le niveau sonore de la manifestation	
	sensibiliser le public au respect du voisinage	
	prévoir de rendre le site prêté dans son état d'origine	
Sensibiliser à l'environnement	former les intervenants à la démarche	
	informer les participants des bonnes pratiques	
	communiquer sur les mesures prises	
Améliorer la solidarité et la citoyenneté	faciliter l'accès des personnes handicapées	
	faciliter l'accès des publics en difficulté	
	favoriser la mixité sociale ou générationnelle	
	développer des partenariats locaux	

Si votre événement est soutenu ou réalisé en partenariat avec la ville, merci d'inclure le logo de la Mairie de Carros en respectant la charte graphique.

Demande à s.bezis@ville-carros.fr.

Communication

Si vous souhaitez communiquer sur votre manifestation, merci d'en faire la demande et/ou de transmettre l'affiche à association@ville-carros.fr pour diffusion auprès des autres associations.

L'équipe du service communication traitera la demande dans la mesure du possible.

Assurance

L'organisateur devra avoir souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile ou spécifique et transmettre l'attestation en annexe de ce dossier.

IV. Engagement et signature

Nom – Prénom :

Fonction :

Date :

L'organisateur s'engage à mettre tout en place pour sécuriser son événement.

Ce document remplace la demande de manifestation, la demande à titre gratuit d'occupation du domaine public, la demande à titre gratuit de salle, la demande de débit de boisson, de matériel, de travaux, de stationnement et de circulation.

**Dossier à transmettre au service vie associative avant le 31 octobre de l'année n-1 à :
association@ville-carros.fr - Tél : 04 92 08 50 48**

Les manifestations qui seront proposées après cette date ne seront pas prioritaires.
Les dossiers devront toutefois être remis au plus tard 2 mois avant la manifestation.

Association :
Manifestation : Lieu :

Téléphone :
Dates :

Coordonnées

- Astreinte services techniques : 06 80 93 97 36

Astreinte police municipale : 06 80 93 95 80

- Vous pouvez joindre les services ci-dessous par mail pour vérifier la disponibilité des salles ou locaux avant de faire la demande :

Réservation des salles : reservationsalles@ville-carros.fr

Réservation équipement culturel : v.vendrell@ville-carros.fr

Réservation équipement sportif : m.devesa@ville-carros.fr

Réservation équipement scolaire : l.raud@ville-carros.fr ; g.richardoz@ville-carros.fr

- Conseil pour la sécurisation de la manifestation :

Police municipale : policemunicipale@ville-carros.fr

- Cabinet du maire :

Si vous avez sollicité un membre du conseil municipal, merci de prendre attache avec le service du protocole au moins un mois avant la manifestation : c.larocca@ville-carros.fr

- Responsable de la collecte : jean-christophe.jacquet@nicecotedazur.org

- Demande de conteneurs (à chercher et à ramener) : guillaume.bertout@nicecotedazur.org

Avis et ou commentaire du responsable des équipements

Décision :

Date :

Signature

Avis et ou commentaire du responsable du service des sports

Décision :

Date :

Signature

Avis et ou commentaire du maire ou de l' élu

Décision :

Date :

Signature